CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2021-2026
PV no 16-2026

Séance du 11 juin 2026 à 19h30 à la salle du Grand Conseil à Lausanne

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°01/2026 - Rapport de gestion et Comptes 2025
5. Préavis n°02/2026 - Règlement communal sur la taxe de séjour
6. Elections – Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Fin de législature - prises de congé
11. Contre-appel

Ouverture de la séance du conseil

Avec 5 minutes d'avance, M. Arnold Ottonin ouvre la dernière séance de la législature et souhaite la bienvenue aux membres, ainsi qu'aux invités et auditeurs dans cet endroit spécial. Il remercie M. Alexandre Stehlin pour la visite guidée, ainsi que la municipalité pour l'organisation, notamment le déplacement en car. Il relève que M. Eric Geiger avait proposé la tenue d'une séance de conseil général dans ce lieu.
M. Ottonin rappelle que les personnes absentes à la soirée d'assermentation du 10 juin pourront se faire assermenter lors de la prochaine séance de la nouvelle législature, soit le 7 octobre.
M. Ottonin souhaite que la séance dure approximativement 2 heures, laissant ainsi le temps de partager un moment convivial à son issue. Il salue la présence à ses côtés de M. Thierry Widmer, régisseur. M. Ottonin rappelle le déroulement de la soirée. Il passe la parole à M. Widmer qui communique des informations techniques concernant l'utilisation des différents boutons à la place de chacun.

1. Appel

Effectif :	86	Présents :	47
Excusés :	38	Absence non excusée :	1

Il n'y a pas de nouveau membre.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 15-2025, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté, moins 1 abstention. Le président remercie vivement Mme Anne-Claire Tharin Racine pour la qualité de son travail.

4. Préavis n°01/2026 - Rapport de gestion et Comptes 2026

La gestion de la municipalité fait l'objet d'un copieux document informatif en possession de chaque membre du conseil. Des remerciements sont adressés à Mme Melchiade Jeannin pour son laborieux travail. Le rapport n'est pas commenté en détail. Cependant, M. Markus Mooser donne quelques faits marquants sur l'année écoulée, notamment le changement de personnel au sein de l'administration, soit la nouvelle boursière et la nouvelle préposée au contrôle des habitants, la finalisation du PACom, le projet de gestion d'eau potable par la Ville de Lausanne et l'enlèvement de certains Moloks.

M. Sylvain Ioset lit le rapport de la commission de gestion pour le rapport de gestion.

M. Mooser passe en détail les comptes en comparant le budget et les comptes 2025, poste par poste.

Administration générale : les heures de la municipalité ont augmenté à cause de la complexité des tâches. De plus, le remplacement de la boursière et de la préposée au contrôle des habitants a nécessité quelques mois de « tuilage », ce qui a contribué à une augmentation des charges de Frs 64'657.-.

Finances : une augmentation de Frs 234'217.- de recettes est à noter dans ce poste par rapport au budget, grâce aux impôts conjoncturels (impôts sur les travailleurs frontaliers et sur les gains immobiliers). Les droits de mutation et impôts foncier restent quant à eux relativement stables.

M. Philippe Gaillard demande un résumé de la péréquation l'année dernière. Mme Christelle Bardet donne des explications sur cette nouvelle péréquation et annonce que le décompte final de la part du canton a été plus favorable pour notre commune, à hauteur de Frs 250'000.- par rapport à ce qui avait été annoncé.

Domaines et bâtiments : diminution des charges de Frs 86'248.-. Peu de besoins d'entretien durant l'année 2025. Une indemnité d'expropriation de Frs 68'000.-, qui correspond au solde du préavis d'assainissement de la RC501, a été reçue du canton.

Travaux : augmentation des recettes, grâce à l'augmentation du nombre d'enquêtes et de permis de construire. Acquisition de terrain pour le carrefour d'accès aux Streetbox de Frs 44'500.-. Taxe unique de raccordement des eaux usées liées au permis de construire d'un immeuble.

Instruction publique et cultes : une diminution des charges de Frs 70'277.- est à noter. Le coût par élève a augmenté mais le nombre d'élèves de Bretigny a diminué.

Police : une diminution des charges de Frs 12'930.- est due au projet d'engagement d'un assistant de sécurité publique, qui n'a pas eu lieu.

Sécurité sociale : une augmentation des recettes de Frs 61'608.- est due à l'important retour de l'EFAJE.

Services industriels : est stable. Ce dicastère n'influence pas les comptes car les charges sont couvertes par les taxes.

La marge d'autofinancement se monte à Frs 745'349.-. La marge d'autofinancement représente les liquidités générées par l'activités de l'année et se calcule en ajoutant les amortissements (Frs 340'471.-) et les attributions aux fonds de réserve (Frs 187'017.-) et en déduisant les prélèvements aux fonds de réserve (Frs 46'300.-). En effet, ces montants compris dans le calcul du résultat n'ont pas d'impact monétaire.

Il en résulte un excédent de revenus pour l'exercice 2025 de Frs 264'161.89, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Frs 310'000.-, qui s'explique principalement par la différence entre le montant final de la péréquation par rapport au montant provisoire que le Canton avait annoncé.

Le rapport de la commission de gestion pour les comptes est lu par Mme Caroline Sale.

M. Bernhard Büchler félicite la boursière pour son excellent travail, malgré les contraintes liées à l'Etat. Elle est acclamée par l'assemblée.

Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité. Les comptes, avec des charges se montant à **Frs 4'626'524.51** et des revenus à **Frs 4'890'686.40** et qui présentent un excédent de revenus de **Frs 264'161.89**, sont acceptés à l'unanimité. La décharge à la municipalité et à la boursière pour leur gestion 2025 est acceptée à l'unanimité.

5. Préavis n°02/2026 - Règlement communal sur la taxe de séjour

M. Roger Ammann donne des explications sur ce règlement. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a conclu un accord avec la plateforme de location touristique Airbnb, qui permet de percevoir automatiquement la taxe communale de séjour pour les nuitées sur notre commune. La condition pour rejoindre cet accord est d'avoir un règlement communal qui devra être validé par l'Etat. Dans sa séance du 19 janvier 2026, la municipalité a décidé de rejoindre cet accord dès le 01.01.2027, moyennant l'adoption du règlement communal par le conseil général. A noter qu'il y a déjà 164 communes participantes. La commune propose une taxe de Frs 3.- par personne et par nuitée. La perception s'effectue automatiquement depuis la plateforme Airbnb, dès l'âge de 2 ans. Notre règlement communal prévoit une exonération pour les mineurs de moins de 12 ans. La municipalité propose d'affecter cette taxe aux frais d'accueil, d'information et de l'office du tourisme régional.
Mme Christiane Bally demande si le montant de Frs 2'300'000.- correspond au montant encaissé par Airbnb ou s'il s'agit des taxes de séjour ? M. Ammann répond qu'il s'agit du montant global des taxes de séjour encaissées depuis 2023 dans le canton. Mme Bally s'interroge sur la problématique de disparition de logements qu'occasionne cette plateforme au profit du tourisme. Elle demande si l'UCV a mis des limitations par rapport à ces locations de logements Airbnb ? M. Ammann précise qu'il existe 2 versions de règlement. La municipalité a opté pour celui qui ne concerne que la taxe de séjour. L'autre version concerne les taxes sur les résidences secondaires, qui n'a pas été retenue par la municipalité.
M. Christophe Rothen demande si des logements Airbnb se trouvent sur notre commune ? M. Maxime Meier répond qu'il y en a quelques-uns, ils sont cependant proposés de manière sporadique. En cas d'accord avec l'UCV, la taxe perçue automatiquement dévoilerait les logements proposés dans notre commune. Mme Cecilia Vega demande si on aura une transparence par rapport aux personnes qui passent par cette plateforme ? M. Amman répond par l'affirmative. Mme Vega s'inquiète des personnes qui ne passeraient pas par cette plateforme, comment seront-elles identifiées ? M. Ammann répond que ces personnes seront également soumises à la taxe de séjour. M. Maxime Meier ajoute que la municipalité a saisi l'opportunité de la proposition de l'UCV d'adhérer à cet accord, afin d'anticiper une éventuelle augmentation de séjours de ce type sur notre commune.

M. Jean-Marc Friedli lit le rapport de la commission ad hoc.

M. Andreas Imhof demande si ce règlement concerne uniquement la plateforme Airbnb ou si une autre plateforme offrant ce genre de service, serait soumise au même règlement ? M. Ammann répond qu'une future plateforme pourrait être intégrée.

Le préavis n° 02/2026 est accepté, moins 7 abstentions.

6. Elections – Démissions

M. Ottonin donne les résultats des élections lors de la cérémonie d'assermentation de la veille et la séance qui a suivi. M. Andreas Imhof a été élu président du conseil général, Mme Nathalie Lüthi, vice-présidente, Mme Anne-Claire Tharin-Racine, secrétaire. Il souhaite un fructueux travail d'équipe pour l'année à venir. Les autres nominations seront mentionnées sur l'extrait de PV, affiché au pilier public et publié sur le site internet de la commune. Quant aux postes laissés vacants par l'absence des candidats, le nouveau président les soumettra au vote lors du prochain conseil d'automne.
M. Ottonin tient à préciser que les différents postes qu'occupe Mme Nathalie Lüthi, à savoir vice-présidente, secrétaire suppléante et membre de la commission de gestion, sont légalement possibles. Cas échéant, M. le Préfet, présent lors de la séance d'hier, n'aurait pas manqué de signaler une erreur.
Mme Vega demande une confirmation des postes qui englobent le bureau du conseil, soit le président, vice-président, secrétaire, secrétaire suppléant, scrutateurs, scrutateurs suppléants. M. Ottonin confirme cette organisation.

7. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

PACom : M. Mooser débute par une bonne nouvelle quant au Plan d'affectation communal (PACom), qui a été approuvé par le Canton en date du 9 juin 2026. Des recours peuvent encore être possibles. Il remercie M. Maxime Meier pour sa vigilance et son dynamisme tout au long de ce dossier auprès du Canton afin d'obtenir cette approbation.

M. Mooser informe de l'augmentation du taux d'activité de Mme Laetitia Nicod, préposée au contrôle des habitants et secrétaire municipale adjointe, de 30 à 40%.

M. Jean-Daniel Cochard

Fibre optique : un permis global a été établi pour les travaux des nombreuses fouilles dans le village pour le tirage des câbles d'alimentation. L'entier du village devrait être raccordé d'ici fin 2026.

Domaines et forêts : la 3ème échelle à poissons au Chalet Saboton est en cours de création. La première se situe au niveau de la Step vers la pisciculture, la seconde prévue au Moulin n'a pas été construite mais le barrage a été supprimé.

M. Laurent Roy demande quel opérateur partenaire sera associé à la fibre optique ? M. Cochard répond que c'est l'entreprise Multinet qui effectue les travaux et pour l'instant Swisscom sera l'opérateur.

Espace Moloks : la suppression des Moloks a généré une nouvelle place de rencontre avec l'aménagement de plantes basses (permettant le visionnage de la caméra) et la pose d'une sculpture d'une chèvre en bois (offerte par le giron de Cutigny), en référence au sobriquet des habitants. Il félicite l'équipe voirie pour l'embellissement de cet espace.

Bancs-Stop J'te pouce : Le projet est né à Château d'Oex et sur proposition de Talents solidaires, la Municipalité a décidé de reprendre le concept. Il sera posé en face du bâtiment du Tilleul à la rue du Village, sous réserve encore de l'autorisation de la DGMR.

Eau potable : seule une conduite alimente la commune et elle ne répond plus aux normes de sécurité imposées par le canton. A ce jour, nos sources fournissent un tiers de l'eau potable. Des projets avec la Ville de Lausanne sont en cours de discussions.

M. Maxime Meier

Police des constructions : notre commune adhèrera au service technique intercommunal d'Echallens dès le 1er juillet 2026, ce qui permettra d'alléger le travail administratif de la municipalité et de la secrétaire municipale. Le démarrage d'un important chantier au centre de la localité est prévu à la rentrée scolaire.

Dans le cadre de la révision de la LATC, le conseil d'Etat a proposé une révision de la loi sur l'aménagement du territoire avec une série de modifications. La municipalité a relevé un manquement au sein de la commission de salubrité. Un projet de règlement concernant cette commission sera soumis lors d'un prochain conseil général.

En juillet 2024 et janvier 2025, des visites de l'ensemble des Streetbox ont été effectuées par MM. Meier, Mooser et l'ECA. Dès lors, des demandes de permis de construire ont été déposées. De nombreux manquements en terme de protection incendie ont été relevées. Plusieurs boxes ont fait l'objet d'un retrait de permis d'exploiter. De plus, lors des visites en janvier 2025, la municipalité a remarqué la présence de mousse dans certains boxes. Elle avait interpellé l'ECA à ce sujet, qui ne voyait pas de problématique. Depuis le drame de Crans-Montana, la municipalité a reposé la question à l'ECA, qui exige dorénavant une certificatation de la mousse ou son retrait.

Dès l'entrée en force du nouveau PACom, soit après le délai de recours, les demandes de permis de construire devront respecter uniquement le nouveau règlement. Une communication ultérieure se fera.

Bâtiments : à la suite du drame de Crans-Montana, la municipalité a requis une visite de l'ensemble de ses bâtiments (école, administration, abri PC) auprès de l'ECA, qui a été effectuée le 27 janvier 2026. Plusieurs modifications sont en cours pour assurer la sécurité en matière de protection contre les incendies, notamment des mesures dans l'abri PC.

De nombreuses manifestations sont organisées à la buvette du terrain de foot. La municipalité a décidé de louer des WC mobiles pour la saison estivale. Une participation aux coûts est demandée aux utilisateurs.

Plan Energie Climat communal (PECC) : la municipalité a participé à des vidéos de promotion pour montrer le bilan du PECC, dans le but d'encourager d'autres communes à s'engager dans ce programme. La nouvelle municipalité devra décider quel avenir et quelle forme elle donnera à ce projet.

Cybersécurité : renouvellement obtenu le 7 mai 2026 de la labellisation Cybersafe.

MaCommuneEnUnClic : projet de l'UCV dans le but de faire un guichet virtuel pour les communes vaudoises. 82 communes ont rejoint ce programme, dont Bretigny.

Sociétés locales : succès pour le récent ApéroABret, suivi du marché de printemps et le vide-grenier. M. Meier rappelle les prochaines manifestations à venir durant l'année. La municipalité a autorisé la tenue d'un feu de joie pour la fête nationale.

Nouvelle législature : M. Meier informe de la nouvelle répartition des dicastères des membres de la nouvelle municipalité 2026-2031, en fonction dès le 1er juillet.

Consultations légales : plusieurs lois ont été mises en consultations ces derniers mois par le canton, soit la loi sur la Protection des données (LPrD), la loi sur l'information (Linfo), la loi sur l'aménagement du territoire communal (LATC) et la loi-cadre sur la durabilité et le climat (LCDC). Plusieurs membres de la municipalité ont participé aux séances d'information organisées par l'UCV et l'Etat de Vaud. La municipalité se déterminera dans les délais aux différents projets de lois.

Mme Cecilia Vega demande si un courrier avait été envoyé aux propriétaires concernant la sécurité incendie ? M. Maxime Meier répond qu'il n'y a pas eu de courrier envoyé aux propriétaires. Il ajoute toutefois que l'ECA a créé un blog de prévention informatif. Mme Vega propose qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires, notamment d'immeuble locatif, afin de contrôler que les normes soient appliquées. M. Meier répond que la municipalité va examiner ses obligations légales et cette proposition.

M. Julien Altmann demande si les graffitis apposés contre le mur de la buvette du foot ont fait l'objet d'un dépôt de plainte ? De plus, est-ce que la réfection des murs est agendée prochainement ? M. Meier répond qu'une plainte a été déposée. La réfection est prévue.

Mme Françoise Ottonin demande des précisions par rapport à un dépôt d'une demande de permis de construire en respectant le PACom en cours. M. Meier répond que plusieurs voies sont possibles en fonction des éventuels recours ou en leur absence et explique les différentes possibilités offertes.

M. Christophe Paccaud

Duel intercommunal Coop : participation pour la 3ème édition du 1er au 31 mai. Bretigny a pris part à ce duel sportif au niveau suisse. Notre commune s'est classée au 9ème rang sur 113 dans sa catégorie.

Nouveaux habitants : le 23 avril accueil des nouveaux habitant.e.s (23 personnes présentes) et jeunes citoyens (11 jeunes présent.e.s) avec la présence des associations et sociétés locales.

Journée TRI DAY : elle s'est déroulée le 30 mai à la déchetterie de Cugy avec la participation de la commune de Morrens. Elle avait pour but de sensibiliser la population aux bons gestes de tri. La commune de Cugy fait partie de Gedrel (périmètre de gestion des déchets de la région lausannoise). Bretigny, qui fait partie de Valorsa (périmètre Ouest vaudois), pourrait profiter d'économies si elle rejoint le même périmètre que Cugy.

M. Roger Ammann

Gens du voyage : pour la 7ème année consécutive, la commune a autorisé le séjour de 9 caravanes de la communauté Yéniche sur le terrain de foot, dès le 31 mai pour une durée de 2 semaines. Comme chaque année une convention a été signée pour le paiement de la location.

ASICE : les 4 salles de classe sont occupées pour la rentrée 2026, avec l'accueil d'enfants des communes de Cugy et Morrens. L'EPS de Cugy et environs deviendra EPS du Haut-Talent. Le nom de l'ASICE reste inchangé. Cette modification interviendra en 2028, date des 20 ans du collège de la Combe.

Passeport vacances : M. Ammann félicite les citoyen.nes pour leur implication dans les 3 activités proposées sur notre territoire.

M. Marc Tille demande si la conformité de la zone camping occupée par les Yéniches est correcte par rapport à notre plan d'affectation communal. Il demande si l'année prochaine les Yéniches seront soumis à la taxe du règlement qui vient d'être adopté ce soir. M. Ammann répond que les Yéniches sont soumis à une taxe qui a été négociée avec le canton. M. Meier répond que les caravanes sont stationnées 2 semaines par année sur le domaine public et ne nécessitent pas de demande de permis.

8. Informations du bureau du conseil

M. Ottonin informe de la date du prochain conseil général, soit le mercredi 7 octobre 2026.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Cecilia Vega s'interroge sur l'abattage d'arbres au milieu du village en vue des travaux de construction sur cette parcelle, ceci faisant suite à des messages échangés sur le groupe WhatsApp du village. Elle ajoute que durant la période courant de mars à août, les travaux de taille d'arbre sont déconseillés afin de protéger le nichage d'oiseaux. M. Maxime Meier répond que selon la législation applicable, à savoir la Loi sur la protection du patrimoine arboré, une demande de permis a été déposée et a fait l'objet d'une procédure de mise à l'enquête. Aucune opposition n'est parvenue. En supplément, la municipalité a demandé un rapport sur l'état sanitaire de chaque arbre. Ce rapport a été mis à l'enquête. Il a pu être fourni à des associations environnementales selon leur demande. Il n'y a pas eu d'opposition de leur part. Le permis de construire a été délivré. Une partie sous forme de taxe de compensation a été prélevée et sera mise à profit pour le plantage d'arbres sur le territoire communal.
M. Yann Jeannin demande pour quelle raison l'installation de chantier située au bord de la route en direction de Bottens est toujours présente et si elle est définitive, car elle s'y trouve depuis 3 ans. M. Jean-Daniel Cochard répond que l'entreprise de construction a effectué quelques travaux pour la commune en compensation de la place occupée.

10. Fin de législature - prises de congé

Deux membres de l'exécutif, à savoir M. Roger Ammann, municipal durant 5 ans, et M. Markus Mooser, syndic durant 10 ans, prennent congé du conseil général. Ils reçoivent des éloges dans plusieurs discours et messages de remerciements pour leurs années de dévouement au sein de de la municipalité de notre commune.
C'est au tour de M. Arnold Ottonin, président du conseil général, de prendre également congé après 13 années d'activité et laisser son poste de 1er citoyen. Tous les trois sont remerciés chaleureusement sous les applaudissements de l'assemblée.

11. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h30.

Le Président

Arnold Ottonin

CONSEIL GENERAL ★ BRETIGNY/MORRENS ★

La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine